



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 16 juin à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de M. FRELASTRE), VAGINAY Sophie, DOUX Séverine (pouvoir à M PAYOT Jean Michel), STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stephane), PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (pouvoir de MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre), BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stephane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane et PELLOUX Jacques.

## Délibération N°2015/74

**OBJET : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS « AUSSI », « SECOURS CATHOLIQUE » ET « LES RIMACHAYS ».**

Le Président rappelle qu'en début d'année, compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'Association AUSSI, qui était en attente d'une décision de liquidation ou de redressement judiciaire, le Conseil Communautaire, après avis de la commission des finances, avait décidé de mettre en réserve la subvention de **9 000 €** sollicitée par celle-ci au titre de la Ressourcerie.

Considérant qu'à ce jour, la décision judiciaire n'a toujours pas été rendue et que l'association a poursuivi son activité durant les six premiers mois de l'année, le Président propose d'allouer une subvention égale à **50%** de la somme demandée soit **4 500 €**.

Vu la demande de subvention de l'Association « Secours Catholique », pour aider au fonctionnement de sa structure et lui permettre de se développer,

Vu la demande de subvention de l'Association « Les Rimachays » pour participer au financement d'un livret intitulé « *la Flore sur les chemins de Pontis* »,

Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents sauf pour la subvention à l'Association AUSSI votée à la majorité des membres présents, ( Mmes VAGINAY Sophie et ANDRE Michèle n'ayant pas pris part au vote)

- **DICIDE** de verser une subvention de
  - **4 500 €** à l'Association « AUSSI »,
  - **1 000 €** à l'Association « Secours Catholique »,
  - **300 €** à l'Association « Les Rimachays »,
  
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Principal de la Communauté 2015 - Section Fonctionnement - art 6574.

Ainsi Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus  
Pour Extrait Certifié Conforme

Le Président,  
M. Jacques MARTIN

